

**Union Immobilière des Organismes de Sécurité sociale de la Haute-Garonne**

**MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE CATÉGORIE A, DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE MECANIQUE ET DES PORTES COUPE-FEU DE L’UIOSS DE LA HAUTE-GARONNE**

**CADRE DE MEMOIRE JUSTIFICATIF DE l’OFFRE**

**Entreprise :** … … …

Conformément au règlement de la consultation, le présent mémoire justificatif doit impérativement être renseigné par chaque candidat.

Ce mémoire justificatif sera utilisé par l’UIOSS pour analyser l’offre du candidat.

Le présent mémoire justificatif est un document contractuel. Ainsi, pendant l’exécution du marché, tout manquement aux informations mentionnées dans ce mémoire pourra être sanctionné par le pouvoir Adjudicateur, conformément aux clauses prévues dans les documents contractuels.

**En cas de document annexe ou de renvoi, le candidat devra impérativement préciser, ci-après, pour chaque question où se trouve la réponse (indication du document, du numéro de page et du paragraphe). Sans ces précisions, les autres pièces transmises par le candidat dans son offre ne seront pas prises en compte par l’UIOSS lors de l’analyse des offres**

**Afin de pouvoir apprécier la valeur technique de leur offre, les candidats fourniront les renseignements demandés ci-après :**

**INTERLOCUTEUR DÉDIÉ AU MARCHÉ :**

* **Nom : …… …… …..**
* **Mail : …… …… …..**
* **Numéro de téléphone : …… …… …..**

**Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise** au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:124:0036:0041:fr:PDF) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=83BCBFC60390609F22C124D22345B382.tpdila22v_1?idArticle=LEGIARTI000033669891&cidTexte=LEGITEXT000005621315&dateTexte=20170428) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l’artisanat ([Art. R. 2151-13](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730515&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) et [R. 2351-12](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728815&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique) ?

Oui  Non.

**VALEUR TECHNIQUE (45 %) :**

**● Méthodologie d’intervention : (/20 points)**

Le candidat indique ci-dessous la méthodologie d’intervention mise en œuvre lors de l’exécution du marché pour les visites de maintenance préventive et pour les interventions de maintenance corrective. Le Titulaire détaille l’entièreté de la méthodologie mise en place, de la demande de la CPAM à l’intervention en elle-même. Pour la maintenance corrective, il décrit notamment le circuit d’astreinte téléphonique mis en place afin de répondre au besoin exprimé par la CPAM.

* Maintenance préventive :

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

* Maintenance corrective :

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

**● DELAIS D’EXECUTION, D’INTERVENTION ET DE REMISE EN ETAT : (/ 15 points)**

Le candidat indique dans le tableau, ci-après, les délais d’intervention qu’il se propose de tenir lors de l’exécution de l’accord-cadre. Ces délais sont liés aux interventions de maintenance corrective détaillées au CCTP du présent marché.

Dans le cas où le délai maximal proposé par le candidat est inférieur au délai du CCTP, le délai présenté ci-dessous s’applique. Un délai supérieur à celui proposé au CCTP rendra l’offre du candidat irrégulière.

Tableau à compléter :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestation concernée** | **Délai contractuel maximal** | **Délai proposé** |
| Remise d’un rapport d’intervention :  - De maintenance préventive  - D’intervention corrective pour levée de réserves  **Article V.1.1 CCTP** | **7 jours ouvrés** | … … …  … … … |
| Intervention corrective pour levée de réserve  **Article IV.2.3 CCTP** | **7 jours ouvrés** | … … …  … … … |
| Réparation définitive dans le cas d’une réparation temporaire préalable  **Article IV.2.3 CCTP** | **4 jours ouvrés** | … … …  … … … |

**● MOYENS HUMAINS DÉDIÉS À LA PRESTATION : (/10 points)**

Le candidat indique dans le tableau, ci-après, les effectifs prévus pour la prestation objet du marché en indiquant notamment leurs expériences professionnelles et formations en adéquation avec les besoins.

Le candidat annexe les CV au présent CMJO.

Tableau à compléter :

|  |  |
| --- | --- |
| **Personnel** | |
| **Prénoms Noms** | **Qualifications détaillées en adéquation avec la prestation** |
| … … …  … … … | … … …  … … … |
| … … …  … … … | … … …  … … … |
| … … …  … … … | … … …  … … … |
| … … …  … … … | … … …  … … … |
| … … …  … … … | … … …  … … … |

* **PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (10 %) :**
* **TRAITEMENT DES DEEE ET DES EMBALLAGES (10 points).**

Le candidat décrit ci-dessous le procédé de mise en œuvre lors de l’exécution du marché pour la reprise et le traitement des DEEE (Déchets d’Équipements Électriques et Électroniques) et des emballages :

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …

… … …